# **AIRBAG**

# AIRBAG - Aide à la création d'une activité d'indépendant

**DE MINIMIS** 

## Généralités

# AIRBAG c'est quoi?

Airbag est un complément de revenu au démarrage de l'activité. Cette source de financement sert donc de coussin d'air pour amortir votre transition vers le statut d'indépendant à titre principal.

Concrètement, ce dispositif permet d'obtenir un montant de maximum 12.500 euros, versé en quatre fois, sur une période de deux ans. Airbag est cumulable avec d'autres aides comme par exemple les chèques-entreprise, la bourse FEM, le prêt coup de pouce.

# **POUR QUI?**

Toute personne qui souhaite être indépendant à titre principal et qui se trouve dans les conditions d'accès.

#### **BASE LEGALE**

- Décret du 27/10/2011 relatif au soutien à la création d'emploi en favorisant les transitions professionnelles vers le statut d'indépendant à titre principal (M.B. du 16/11/2011)
- Décret du 20/02/2014 modifiant divers décrets en matière d'emploi (M.B. du 13/03/2014)
- Arrêté d'exécution du 03/05/2012 (M.B. du 23/05/2012)

#### Montant de l'aide

Ce dispositif permet d'obtenir un montant de maximum 12.500 €, si votre projet est sélectionné. Ce montant est liquidé

en 4 tranches dégressives sur 2 ans :

- 4.200 € liquidés au plus tard dans les 4 mois qui suivent la décision d'octroi,
- 3.600 € liquidés au plus tard dans les 12 mois qui suivent la décision d'octroi,
- 2.700 € liquidés au plus tard dans les 18 mois qui suivent la décision d'octroi,
- 2.000 € liquidés au plus tard dans les 24 mois qui suivent la décision d'octroi.

# **CONDITIONS D'ACCES**

- Etre indépendant à titre complémentaire depuis au moins 3 ans OU
- Souhaiter s'installer pour la première ou la deuxième fois en tant qu'indépendant à titre principal et avoir suivi une formation spécifique à l'IFAPME ou être accompagné par une structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE) pour devenir indépendant.

#### ET:

- S'engager à se domicilier en tant qu'indépendant ou avoir son siège social en région wallonne;
- S'engager à ne plus bénéficier de revenus professionnels, d'allocations de chômage ou d'insertion, de revenus d'intégration ou de remplacement ou encore de l'aide sociale financière.

D'autres conditions particulières doivent être remplies en fonction de votre profil. Appelez le 071/23 15 61.

#### **CUMUL**

La subvention peut être cumulée avec d'autres aides publiques. Toutefois, l'incitant financier AIRBAG est une aide soumise au règlement des aides de minimis. Comme telle, elle est soumise au Règlement CE n°1998/2006 de l'UE du 15/12/2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du Traité CE<sup>10</sup> relatif aux aides de minimis.

Les aides accordées sur une période de trois ans (exercices fiscaux) et n'excédant pas un plafond de 200.000 € ne sont pas considérées comme des aides d'État au sens de l'<u>article 107, paragraphe 1, du TFUE¹¹</u>. Un plafond particulier de 100.000 € s'applique pour le secteur du transport routier.

## En pratique

#### INTRODUIRE UNE DEMANDE

Attention, vous devez introduire votre demande avant de vous affilier à une caisse d'assurances sociales agréées pour travailleurs indépendants ou, au plus tard, dans le mois qui suit votre affiliation.

#### Documents à préparer

Pour introduire votre demande, il vous sera demandé de télécharger les documents suivants :

Igretec | Boulevard Pierre Mayence, 1 | 6000 Charleroi | 071 20 29 50

- vos diplômes, attestations et conventions d'accompagnement et de préparation à votre projet d'entreprise
- votre plan d'affaires
- s'il s'agit d'une reprise d'activité, la convention de reprise et les résultats récents de l'entreprise reprise.

Renvoyez-nous le <u>formulaire de demande</u> et le **compte de résultat prévisionnel** (cfr fichier excel sur site du FOREM): par courrier ou via le formulaire électronique.

Seuls les dossiers envoyés via courrier ou via le formulaire électronique seront pris en considération.

Besoin d'informations complémentaires? Contactez le Service AIRBAG par mail ou appelez le 071 23 15 61.

# **FICHIERS A TELECHARGER**

**Notice AIRBAG** 

Formulaire de demande AIRBAG

#### **VOIR AUSSI**

Conseils pour créer son emploi

# **Contacts**

#### ORGANISME COMPETENT

Service AIRBAG (FOREM) Tél.: 071/23.15.61

info.airbag@forem.be www.leforem.be

**AIRBAG** 

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS